PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

ECRET Nº 75 / 54 du 5/2/75

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

W le Décret 59/54 du 25 Pévrier 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais :

WU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le sement des ésuite de Chancellerie;

)ECRETE:

ARTICLE les . Est normé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Cosgolais :

AU GRADE DE CHEVALTER

Monsieur OKEMBA Emile, Inspecteur d'Etat - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2: Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout, où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 Février 1975

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

